

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-1932-1-21
MODIFIANT LE RÈGLEMENT G-1932 SUR LE DÉNEIGEMENT DES ALLÉES ET
STATIONNEMENT PRIVÉS PAR DES ENTREPRENEURS SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY VISANT LA MODIFICATION DE LA DIVISION
ÉMETTANT UN PERMIS AINSI QUE LA RÉDUCTION DE LA DISTANCE
OBLIGATOIRE ENTRE UNE ACCUMULATION DE NEIGE ET UNE LIGNE DE
TERRAIN POUR LES CLASSES MULTIFAMILIALES, COMMERCIAL, INDUSTRIEL
ET INSTITUTIONNEL**

ATTENDU QU'un avis de motion 2021-08-463 du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Gendron lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 août 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

Le règlement G-1932 est modifié à ses articles 3 et 4 par le remplacement des mots : « Division des travaux publics » par les mots suivants: « Division inspection et permis ».

Article 3

Le règlement G-1932 est modifié par le remplacement à son article 6, paragraphe B), 3^e alinéa, point c) tel que décrit ci-après:

« c) la distance minimale entre une accumulation de neige et une ligne de terrain doit être de six (6) mètres et aucun empiètement dans le triangle de visibilité n'est autorisé. »

Par le texte suivant :

« c) la distance minimale entre une accumulation de neige et une ligne de terrain doit être de un (1) mètre et aucun empiètement dans le triangle de visibilité n'est autorisé. »

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 4

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce 28 septembre 2021.

Le maire,

Le greffier,

Pierre-Paul Routhier

George Dolhan, notaire

| | |
|--------------------------------|-------------------|
| Avis de motion : | 16 août 2021 |
| Dépôt du projet de règlement : | 16 août 2021 |
| Adoption du règlement : | 21 septembre 2021 |
| Entrée en vigueur : | 28 septembre 2021 |
